

# PLAN DE RELANCE OÙ EN EST-ON?



## Ile-de-France Agriculteur



6

### PANIER FRAICHEUR

Enveloppe de 30 Millions pour 2021/2022. Subvention exceptionnelle jusqu'à 80% du projet.



Appel à candidature jusqu'au 2 juillet

7

### PLAN DE STRUCTURATION DES FILIÈRES

Aide aux dépenses immatérielles et matérielles : investissement, recherche et développement, salaire, charge, prestation...



Dépôt des dossiers du 2 septembre 2020 au 31 décembre 2022 : enveloppe consommée

8

### CERTIFICATION HVE

Crédit d'impôt : 2500€, cumulable avec le crédit d'impôt relatif à l'agriculture biologique dans la limite d'un plafond global par exploitation (5000€).

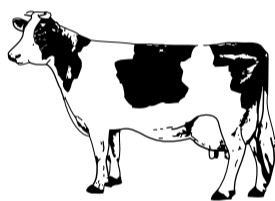
Ce crédit d'impôt sera applicable pour deux années. Les exploitations agricoles avec une certification valide au 31/12/2021 et celles nouvellement certifiées en 2022 peuvent y prétendre.



9

### PACTE "BIOSÉCURITÉ - BIEN-ÊTRE ANIMAL

Taux d'aide : jusqu'à 40% (possibles bonifications JA, zones spécifiques, projets collectifs, GIEE,..).



Ouverture de la mesure depuis début 2021, pour 2 ans.

10

### TOURISME DURABLE

- Enveloppe de 50 Millions pour 2021/2022 (48 millions volet 1 : restaurants, volet 2 hébergement touristique ;
- 2 millions appel à projet Slow Tourisme



Avril-juin : enveloppe de 48 millions volet 1 et 2 au fil de l'eau



7 avril au 14 juin : 1er appel à projet Slow Tourisme (volet 3)



Septembre 2021 : 2ème appel à projet Slow Tourisme (volet 3)

11

### CHÈQUE FRANCE NUMÉRIQUE

Chèque forfaitaire de 500 euros pour couvrir tout ou partie des dépenses pour la numérisation, supportées par des entreprises de moins de onze salariés.



Pour les factures datées entre le 28 janvier 2021 et le 30 juin 2021, jusqu'au 31 juillet 2021. Attention : le télé-service pourra fermer plus tôt.



Dispositif ouvert



Dispositif fermé



Dispositif bientôt ouvert

LA CHAMBRE D'AGRICULTURE  
DE RÉGION ILE-DE-FRANCE  
ACCOMPAGNE  
LE PLAN  
DE RELANCE

